

Date _____

FORMULAIRE DE PRÊT

Nom _____

Prénom _____

 Pièce d'identité

 Justificatif de domicile

 Assurance Responsabilité Civile

Téléphone _____

Date d'emprunt _____

Date de retour _____

MATÉRIELS EMPRUNTÉS

Désignation	État	Remarques	Consignes	Tests
1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MATÉRIELS RETOURNÉS

Désignation	État	Remarques	Tests
1			<input type="checkbox"/>
2			<input type="checkbox"/>
3			<input type="checkbox"/>
4			<input type="checkbox"/>
5			<input type="checkbox"/>
6			<input type="checkbox"/>
7			<input type="checkbox"/>
8			<input type="checkbox"/>
9			<input type="checkbox"/>
10			<input type="checkbox"/>

ARTICLE 1 : Durée de l'emprunt

L'emprunteur s'engage à respecter la durée du prêt. Tout prolongement devra faire faire l'objet d'un accord avec La Ville de Rouen.

ARTICLE 2 : La Garantie

Si le matériel emprunté n'est pas retourné dans les 5 jours suivant la date prévue de restitution, La Ville de Rouen se réserve le droit de porter plainte pour vol auprès des autorités compétentes.

ARTICLE 3 : Responsabilités

L'emprunteur s'engage à :

- Être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile
- Respecter toutes les règles d'utilisation du matériel emprunté
- Prendre soin et veiller à l'intégrité du matériel emprunté
- Utiliser le matériel à des fins légales, ne pas le céder, ne pas le louer, ne pas le modifier
- Connaître toutes les précautions d'utilisation et règles de sécurité à appliquer
- Être le responsable exclusif du matériel emprunté durant la durée de l'emprunt
- Être le seul responsable de tout dommage occasionné avec l'utilisation du matériel
- Remplacer ou rembourser le matériel non restitué

La Ville s'engage à :

- Donner toutes les consignes d'utilisation et de sécurité lors de la mise à disposition
- Fournir tous les équipements de protection individuelle nécessaire

Pendant la durée du prêt, La Ville est dégagée de toute responsabilité concernant le matériel et son utilisation. Les dommages occasionnés par l'emprunteur seront à sa charge.

À l'emprunt

Fait à Rouen, le

À la restitution

Pour la Ville de Rouen

Signature de l'emprunteur